



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

CITE DES ELECTRICIENS - CONTRATS DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DE SPECTACLES

Considérant que la Cité des Electriciens est un lieu de programmation culturelle, scientifique et pédagogique participant au rayonnement local, régional et national de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que la Cité des Electriciens organise le festival « Weekend à Gardincour ! » les 7, 8 et 9 juin 2025,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a sollicité six artistes en application de l'article R.2122-3 1° du Code de la commande publique,

Considérant qu'il y a lieu de signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec les parties suivantes :

- LE PLATO, ayant son siège social à Romans-sur-Isère (26100), 13, rue du Clair vivre pour la représentation, le 7 juin 2025, du spectacle « Les Zèles d'Obus », solo de cirque original, pour un montant de 2 958 € net de taxes,
- AUTOUR DE L'OISEAU, ayant son siège social à Amiens (80000), 48, rue Latour pour la représentation, le 7 juin 2025, du spectacle « Le Jardin aux Oiseaux » qui mêle performances vocales, poésie et sensibilisation à la richesse du monde aviaire, pour un montant de 3 602 € net de taxes,
- LA COMPAGNIE L'ESPRIT DE LA FORGE, ayant son siège social à Tergnier (02700), 111 rue Faidherbe, pour deux représentations, les 8 et 9 juin 2025, du spectacle « Le Jardinier », pièce de théâtre d'objets destinée à un public familial, à partir de 7 ans qui explore les thèmes de la transmission intergénérationnelle, de la mémoire et des liens humains à travers une mise en scène poétique, pour un montant de 2 863,50 € HT
- TCHOOKAR, ayant son siège social à Fontaine (38600), 18, avenue Aristide Briand pour la représentation, le 8 juin 2025, du spectacle « Le Potager Musical » de la compagnie Les Arts Verts, spectacle forain et participatif qui mêle conte, musique et fabrication d'instruments à partir de légumes du potager, pour un montant de 1 907,13 € HT
- L'ARMADA PRODUCTIONS, ayant son siège social à Rennes (35000), 11, rue du Manoir de Servigné pour la représentation, le 9 juin 2025, du spectacle « Concerto pour bulles et balles » spectacle original mêlant arts du cirque, poésie visuelle et performance technique autour de la bulle de savon et de la jonglerie de balles, pour un montant de 2 362,10 € HT

- PASPARTOUT, ayant son siège social à Bergatreute (Allemagne) (88368), 36 Bolander Weg pour trois représentations, le 9 juin 2025, du spectacle « Cock-Tales », performance théâtrale et musicale qui se distingue par son ambiance interactive et festif et des personnages jouant des scènes à la fois animales et humaines, mêlant humour, musique et situations décalées, pour un montant de 2 500 € net de TVA,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer les contrats de cession du droit d'exploitation d'un spectacle, dans le cadre du festival « Weekend à Gardincour ! » se déroulant les 7, 8 et 9 juin 2025 avec les parties suivantes :

- LE PLATO, ayant son siège social à Romans-sur-Isère (26100), 13, rue du Clair vivre pour la représentation, le 7 juin 2025, du spectacle « Les Zèles d'Obus », solo de cirque original, pour un montant de 2 958 € net de taxes

- AUTOUR DE L'OISEAU, ayant son siège social à Amiens (80000), 48, rue Latour pour la représentation, le 7 juin 2025, du spectacle « Le Jardin aux Oiseaux » qui mêle performances vocales, poésie et sensibilisation à la richesse du monde aviaire, pour un montant de 3 602 € net de taxes

- LA COMPAGNIE L'ESPRIT DE LA FORGE, ayant son siège social à Tergnier (02700), 111 rue Faidherbe, pour deux représentations, les 8 et 9 juin 2025, du spectacle « Le Jardinier », pièce de théâtre d'objets destinée à un public familial, à partir de 7 ans qui explore les thèmes de la transmission intergénérationnelle, de la mémoire et des liens humains à travers une mise en scène poétique, pour un montant de 2 863,50 € HT

- TCHOOKAR, ayant son siège social à Fontaine (38600), 18, avenue Aristide Briand pour la représentation, le 8 juin 2025, du spectacle « Le Potager Musical » de la compagnie Les Arts Verts, spectacle forain et participatif qui mêle conte, musique et fabrication d'instruments à partir de légumes du potager, pour un montant de 1 907,13 € HT

- L'ARMADA PRODUCTIONS, ayant son siège social à Rennes (35000), 11, rue du Manoir de Servigné pour la représentation, le 9 juin 2025, du spectacle « Concerto pour bulles et balles » spectacle original mêlant arts du cirque, poésie visuelle et performance technique autour de la bulle de savon et de la jonglerie de balles, pour un montant de 2 362,10 € HT

- PASPARTOUT, ayant son siège social à Bergatreute (Allemagne) (88368), 36 Bolander Weg pour trois représentations, le 9 juin 2025, du spectacle « Cock-Tales », performance théâtrale et musicale qui se distingue par son ambiance interactive et festif et des personnages jouant des scènes à la fois animales et humaines, mêlant humour, musique et situations décalées, pour un montant de 2 500 € net de TVA,

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .29.MAI 2025

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 2 JUIN 2025

Et de la publication le : - 2 JUIN 2025

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien